

Quels sont leurs impacts ?

Écologiques : la prolifération de ces espèces engendre une régression voire une extinction des espèces locales.

Exemple

Renouées asiatiques, Balsamine de l'Himalaya toutes les deux largement répandues en Avesnois se développent au détriment des espèces locales.

Santé publique : certaines espèces exotiques envahissantes peuvent entraîner des problèmes respiratoires, causer des brûlures, transmettre des maladies

Exemple

La Berce du Caucase produit de la sève pouvant engendrer des brûlures cutanées, le Ragondin et la Rat musqué sont porteurs de la leptospirose.

Économique : l'union européenne estime à 12 milliards d'euros par an le coût lié à la présence de ces espèces exotiques envahissantes (animales et végétales) sur son territoire. En effet elles peuvent gêner les secteurs d'activités liés à la pêche, l'agriculture et au tourisme notamment en empêchant la navigation ou provoquer des inondations.

Exemple

L'Hydrocotyle fausse renoncule originaire d'Amérique du Nord envahit désormais la Sambre. Les Ragondins originaires d'Amérique du Sud détériorent les berges et les digues et peuvent vider les étangs avec les trous qu'ils creusent.



Tortue de Floride



Ragondin

...et d'autres, telles que le Raton laveur, le Rat musqué, la Perche soleil, la Bernache du Canada et l'Ouette d'Egypte.

Contacts

Si vous apercevez une de ces invasives, merci de contacter le Parc naturel régional de l'Avesnois. Pour en savoir plus sur ces espèces et apprendre à les reconnaître, RDV sur le site du SAGE sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr Rubrique «En savoir plus sur les Espèces Exotiques Envahissantes» sur la page d'accueil.

Parc naturel régional de l'Avesnois

Tél. : 03 27 14 90 80

contact@parc-naturel-avesnois.com

Quelques espèces présentes en Avesnois



Balsamine de l'Himalaya



Elodée de Nuttall



Berce du Caucase



Hydrocotyle fausse Renoncule

...et d'autres, telles que l'Azolle fausse Fillicule, la Renouée du Japon, les Asters Américains, le Solidage du Canada et le Cerisier Tardif.



SAGE DE LA SAMBRE

Avec le soutien financier de :



Parc naturel régional de l'Avesnois
33, route de Taisnières
59440 Marbaix
Tel : 33 (0)3 27 14 90 80
contact@parc-naturel-avesnois.fr
parc-naturel-avesnois.fr

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'Etat Français, des EPCI et communes du territoire.

Conception graphique : Parc naturel régional de l'Avesnois

Crédit photos : Parc naturel régional de l'Avesnois

Édition 2023

Qu'est ce qu'une espèce exotique envahissante ?

Les espèces exotiques envahissantes (aussi appelées espèces invasives) sont des végétaux ou animaux introduits par l'homme volontairement ou accidentellement en dehors de leur implantation naturelle. Leur propagation menace la biodiversité locale. Elles peuvent aussi avoir des impacts négatifs sur l'économie et/ou la santé humaine.

Progressivement les espèces exotiques envahissantes remplacent les espèces locales



La situation sur le territoire du Parc

Le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois n'échappe pas à cette invasion. Quatre études ont permis de mettre en évidence une évolution rapide de ces plantes invasives, avec 34 espèces végétales et 18 espèces animales (terrestres et aquatiques) confirmées à ce jour. Une fois installées, ces espèces sont très difficiles à supprimer. Il est donc essentiel de les détecter le plus tôt possible et d'agir pour les maîtriser.



Pêcheurs, chasseurs

Signalez la présence d'espèces invasives au Parc.

Jardiniers et particuliers

Préférez les plantes locales et ne jetez pas les déchets verts dans les milieux naturels.



Quelques recommandations



Voyageurs

N'importez ou n'exportez pas des végétaux ou des animaux.



Agriculteurs

Restez vigilants et donnez l'alerte dès l'apparition d'une espèce invasive sur votre parcelle.



Gestionnaires de cours d'eau, de voiries et de réseaux

Aidez-nous à détecter les espèces invasives en signalant leur présence au Parc.

Randonneurs

Ne cueillez pas les végétaux et nettoyez vos chaussures entre deux sites.



Pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes...

Déconseillez l'achat de plantes invasives et favorisez les espèces locales.



Attention : avant d'envisager de lutter vous-même contre ces espèces, renseignez-vous sur les moyens appropriés pour éviter tous risques de dissémination. En effet, une réglementation et des précautions particulières sont applicables pour chaque espèce exotique envahissante, animales ou végétales. Obtenez plus de renseignements avec les liens disponibles dans la partie contact de la plaquette.